

Statut des attachés : enfin !

Le décret fixant le nouveau statut des attachés des administrations parisiennes, en date du 9 mai, a été publié au Journal Officiel du 11 : il entrera en vigueur le 1^{er} juin.

Rappelons que ce statut fusionne les deux corps d'attachés, d'administration et des services, existant jusqu'ici à la Ville, en un seul corps comportant deux grades, attaché et attaché principal.

Les attachés principaux connaissent désormais une carrière linéaire sur 10 échelons, la première classe disparaissant. Les attachés, eux, voient leur indice terminal passer de IB 780 à IB 801.

Par ailleurs l'avancement par ratio promus/promouvables va pouvoir être mis en place dans ce corps, et les discussions devraient débiter prochainement.

UCP Flash a déjà traité de ce sujet et aura l'occasion d'y revenir.

CTP Central.

Le Comité Technique Paritaire de la commune et du département de Paris est, comme nous vous l'annonçons la semaine dernière, convoqué mardi 22 mai. L'ordre du jour est le suivant :

Avis relatif aux réorganisations de services de la Ville.

- Il est proposé de rattacher au Secrétariat Général la délégation générale à la coopération territoriale, jusqu'ici intégrée à la DDATC, dans un esprit de renforcement de l'action des directions et d'impulsion de nouvelles initiatives en matière de coopération territoriale.
- Il est également proposé de rattacher la mission tramway, actuellement au Secrétariat Général, à la DVD.
- La Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts deviendra Direction des espaces Verts et de l'Environnement (DEVE), la Direction de la Protection de l'Environnement, pour sa part, prenant la dénomination de Direction de la Propreté et de l'Eau, avec un sigle inchangé.

Avis relatif au protocole d'accord TIC pour les syndicats.

Au terme d'une longue élaboration, marquée par de nombreuses réunions, le protocole d'accord pour l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) par les organisations syndicales va enfin voir le jour. L'une des conséquences en sera l'activation des espaces réservés aux organisations syndicales dans l'Intranet de la Ville.

Communication de la date prévisionnelle des élections professionnelles.

Il sera proposé aux organisations syndicales de fixer aux mois de novembre 2008 et janvier 2009 les dates des prochaines élections des représentants du personnel, dans les CAP et à la commission consultative des personnels non titulaires. Cette proposition correspond à la demande formulée par l'UCP depuis que les discussions ont été engagées sur ce sujet.

Seront également abordées les questions de l'agenda social et des lois de modernisation de la fonction publique du 2 février 2007 et de la fonction publique territoriale du 19 février.

UCP Flash vous rendra compte de ce CTP central dans son prochain numéro.

CHS du Secrétariat Général.

Le Comité d'Hygiène et de Sécurité du Secrétariat Général de la Ville se tiendra également mardi 22 mai. En préalable, une visite des locaux du SG a été organisée le 15 à l'intention des représentants du personnel.

A cette occasion, un comportement déplorable a été relevé. En effet, plusieurs " points hygiène et sécurité " ont été mis à disposition des agents, contenant un registre H&S et une trousse de secours en libre accès. Or plusieurs de celles-ci ont été volées, ce qui amène les services du SG à envisager de les mettre dorénavant sous clef. L'UCP regrette le manque de civisme de certains, qui ne peut qu'être dommageable pour l'ensemble de leurs collègues.

Intersyndicale à la DFPE :

Les organisations syndicales représentées au CTP de la Direction des Familles et de la Petite Enfance, dont l'UCP, ainsi qu'un autre syndicat, ont, dans le cadre d'une intersyndicale, décidé d'être les porte-parole des éducatrices de jeunes enfants responsables, adjointes et suppléantes, auprès des élus en charge respectivement des personnels et de la petite enfance.

La Ville de Paris ambitionne de développer le service public de la Petite Enfance : il est donc urgent qu'elle prenne des mesures attractives afin de marquer l'intérêt qu'elle dit porter à la situation d'agents qui en sont un des maillons essentiels, et qui revendiquent aujourd'hui plus que jamais une véritable reconnaissance notamment dans leurs fonctions de responsables de structures d'accueil de la Petite Enfance.

C'est la raison pour laquelle l'UCP participe à cette démarche intersyndicale et a mandaté deux collègues pour suivre le dossier et assister à l'ensemble des réunions organisées depuis le mois de janvier : *Françoise LILAS*, en charge du secteur petite enfance au sein de l'UCP et membre du CTP de la DFPE, et *Françoise FERRAND*, éducatrice de jeunes enfants responsable d'une halte-garderie et présidente du syndicat des personnels sociaux, éducatifs et de santé des administrations parisiennes, rattaché à l'UNECT Ville de Paris, composante de l'UCP.

Le 25 avril 2007, au cours de la réunion de l'observatoire "emploi petite enfance", présidée conjointement par François DAGNAUD et Olga TROSTIANSKY, un plan de travail concernant les éducateurs et éducatrices de jeunes enfants nous a été communiqué. Lors de la réunion d'information des personnels, qui s'est tenue le 26 avril, ceux-ci, par leur présence massive et leurs interventions appuyées, ont fait preuve de détermination quant à leurs revendications : une pétition a été lancée et une audience demandée à Mme TROSTIANSKY. Elle recevra l'intersyndicale le vendredi 25 mai pour évoquer en particulier le régime indemnitaire des éducatrices de jeunes enfants assurant des fonctions d'encadrement.

L'intersyndicale réunira les personnels le 5 juin pour leur communiquer les propositions faites par les élus, décider ensemble de la suite à donner et des actions éventuelles à entreprendre.

L'UCP suivra ce dossier avec une très grande vigilance.

<i>Si vous ne désirez plus recevoir UCP Flash, faites le nous savoir par mail à l'adresse en tête, nous vous supprimerons de la liste de distribution.</i>	Union des Cadres de Paris 2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS Tél. 01.43.47.80.72 Fax. 01.43.47.81.45
--	---